

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt et un

Le 26 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2021

PRESENTS : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Eric DUPUIS, M Francis GRAÛ, M Jean-Claude TORMO, M Jean-Claude CUISINIER, Mme France LAJOIE

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M Philippe NOWAK

Secrétaire de séance : M Francis GRAÛ

Objet : Décision modificative N°1 – Budget 2021

Monsieur Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il n'existe pas suffisamment de crédit sur certains comptes pour payer notamment l'acquisition d'un tracteur et rembourser des cautions, et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	16	165	OPFI	HCS	Dépôts et cautionnements reçus	1 300,00
D	I	21	2128	116	HCS	Autres agencements et aménagements de terrains	18 081,18
D	I	23	2313	116	HCS	Constructions	4 884,00
D	I	20	2051	112	HCS	Concessions et droits similaires	2 646,72
Total							26 911,90 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	21	2118	116	HCS	Autres terrains	-18 081,18
D	I	23	2315	136	HCS	Installations, matériel et outillage techniques	-8 830,72
Total							-26 911,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :

- Approuve le virement de crédit suivant :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	16	165	OPFI	HCS	Dépôts et cautionnements reçus	1 300,00
D	I	21	2128	116	HCS	Autres agencements et aménagements de terrains	18 081,18
D	I	23	2313	116	HCS	Constructions	4 884,00
D	I	20	2051	112	HCS	Concessions et droits similaires	2 646,72
Total							26 911,90 €

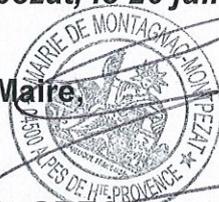
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	21	2118	116	HCS	Autres terrains	-18 081,18
D	I	23	2315	136	HCS	Installations, matériel et outillage techniques	-8 830,72
Total							-26 911,90 €

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié conforme.**

A Montagnac-Montpezat, le 26 juillet 2021

Le Maire,

François GRECO



Certifié exécutoire après transmission
au représentant de l'état en date
du 27 juillet 2021.

Le Maire

François GRECO



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt et un

Le 26 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2021

PRESENTS : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Eric DUPUIS, M Francis GRAÖ, M Jean-Claude TORMO, M Jean-Claude CUISINIER, Mme France LAJOIE

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M Philippe NOWAK

Secrétaire de séance : M Francis GRAÖ

OBJET : LOGEMENT PLACE DE L'HORLOGE – BAIL A MME PETAT CECILE

Monsieur le Maire rappelle que le logement place de l'Horloge à Montagnac est vacant. Madame PETAT Cécile est intéressée par la location de cet appartement et en a fait la demande en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :

- ***Décide de louer le logement situé au 1^{er} étage du bâtiment place de l'Horloge à Montagnac à Madame PETAT Cécile à compter du 2 juillet 2021,***
- ***Fixe le loyer à 370 € par mois,***
- ***Autorise le Maire à signer le bail passé entre la Commune de Montagnac-Montpezat et Madame PETAT Cécile,***
- ***Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet.***

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 26 juillet 2021

Le Maire

François GRECO



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt et un

Le 26 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2021

PRESENTS : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Eric DUPUIS, M Francis GRAÏ, M Jean-Claude TORMO, M Jean-Claude CUISINIER, Mme France LAJOIE

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M Philippe NOWAK

Secrétaire de séance : M Francis GRAÏ

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT – SERVICE ANIMATION

Monsieur le Maire explique que la directrice du centre de loisirs prend une disponibilité de un an. Il convient donc de la remplacer durant cette période.

Considérant que les besoins du service animation peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux, à compter du 1^{er} septembre 2021; pour une durée de 35 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :

- ***Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée de 35 heures hebdomadaire.***
- ***Décide que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.***
- ***Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet.***

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 26 juillet 2021

Le Maire,

François GRECO



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt et un

Le 26 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2021

PRESENTS : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Eric DUPUIS, M Francis GRAÖ, M Jean-Claude TORMO, M Jean-Claude CUISINIER, Mme France LAJOIE

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M Philippe NOWAK

Secrétaire de séance : M Francis GRAÖ

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réorganisation du service administratif, il convient durant ce laps de temps de recruter un agent contractuel afin de mener à bien cette réorganisation.

Considérant que les besoins du service administratif peuvent justifier le recrutement rapide de fonctionnaires territoriaux, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée de 15 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :

- **Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée de 15 heures hebdomadaire.**
- **Décide que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 26 juillet 2021

Le Maire,

François GRECO



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt et un

Le 26 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2021

PRESENTS : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Eric DUPUIS, M Francis GRAÖ, M Jean-Claude TORMO, M Jean-Claude CUISINIER, Mme France LAJOIE

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M Philippe NOWAK

Secrétaire de séance : M Francis GRAÖ

Objet : Choix du nombre des Adjointes au Maire

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Eric SAUVAIRE au poste de 1^{er} adjoint et la démission de Monsieur Henri COSENZA du poste de 3^{ème} adjoint, il vous est proposé de garder à 3 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, par :

7 voix Pour

1 Abstention

0 Voix Contre:

- Décide la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au Maire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Montagnac-Montpezat, le 26 juillet 2021

Le Maire,

François GRECO



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt et un

Le 26 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2021

PRESENTS : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Eric DUPUIS, M Francis GRAÖ, M Jean-Claude TORMO, M Jean-Claude CUISINIER, Mme France LAJOIE

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M Philippe NOWAK

Secrétaire de séance : M Francis GRAÖ

Objet : Election de deux nouveaux adjoints suite à la démission de Monsieur Eric SAUVAIRE et de Monsieur Henri COSENZA

Monsieur le Maire rappelle que :

- Considérant la vacance de deux postes d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence en date du 7 décembre 2020 pour Monsieur Henri COSENZA et en date du 25 mai 2021 pour Monsieur ERIC SAUVAIRE,
- Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de deux adjoints,
- Considérant que dans ce cas le 2^{ème} adjoint devient automatiquement 1^{er} adjoint, et il convient d'élire le deuxième et le troisième adjoint.

Monsieur Jean-Claude CUISINIER demande le retrait de la délibération de l'élection des trois adjoints au Maire. Monsieur le Maire met au vote cette demande de retrait.

Pa 2 voix pour le retrait, et 6 voix contre le retrait, le retrait de la délibération de l'élection des Adjoints au Maire n'est pas acté.

Monsieur Jean-Claude CUISINIER précise qu'il ne prend pas part au vote des trois Adjoints au Maire.

Sont candidats au poste de 1^{er} adjoint :

France LAJOIE
Martine GRECO

Sont candidats au poste de 2^{ème} adjoint :

France LAJOIE
Francis GRAÖ

Sont candidats au poste de 3^{ème} adjoint

France LAJOIE
Jean-Claude TORMO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, par :

- **Désigne Madame Martine GRECO, premier adjoint au Maire.**

Madame France LAJOIE
1 voix pour
0 abstention

Madame Martine GRECO
6 voix pour
0 abstention

Nombre de votants : 8
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 Majorité absolue : 4
 Ont obtenu : 6

- **Désigne Monsieur Francis GRAÖ, 2^{ème} adjoint au Maire**

Madame France LAJOIE
1 voix pour
0 abstention

Monsieur Francis GRAÖ
6 voix pour
0 abstention

Nombre de votants : 8
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 Majorité absolue : 4
 Ont obtenu : 6

- **Désigne Monsieur Jean-Claude TORMO, 3^{ème} adjoint au Maire**

Madame France LAJOIE
2 voix pour
0 abstention

Monsieur Jean-Claude TORMO
5 voix pour
0 abstention

Nombre de votants : 8
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 Majorité absolue : 4
 Ont obtenu : 5

Ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié conforme.

A Montagnac-Montpezat, le 26 juillet 2021

Le Maire,

François GRECO



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt et un

Le 26 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2021

PRESENTS : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Eric DUPUIS, M Francis GRAÖ, M Jean-Claude TORMO, M Jean-Claude CUISINIER, Mme France LAJOIE

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à M François GRECO)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M Philippe NOWAK

Secrétaire de séance : M Francis GRAÖ

Objet : Indemnités de fonction Maire et adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'élection de Monsieur Francis GRAÖ et de Monsieur Jean-Claude TORMO, il convient de répartir les indemnités de fonction au Maire et aux trois Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :

- Décide de fixer les indemnités de fonction des élus selon le taux suivant :

<i>Monsieur François GRECO :</i>	<i>Taux de 25.5 % de l'Indice Brut Terminal de la</i>
<i>Fonction Publique</i>	
<i>Monsieur Eric DUPUIS</i>	<i>Taux de 25.5 % de l'Indice Brut Terminal de la</i>
<i>Fonction Publique</i>	
<i>Madame Martine GRECO</i>	<i>Taux maximal, soit 9.90 % de l'Indice Brut</i>
<i>Terminal de la Fonction Publique</i>	
<i>Monsieur Francis GRAÖ</i>	<i>Taux maximal, , soit 9.90 % de l'Indice Brut</i>
<i>Terminal de la Fonction Publique</i>	
<i>Monsieur Jean-Claude TORMO</i>	<i>Taux maximal, , soit 9.90 % de l'Indice Brut</i>
<i>Terminal de la Fonction Publique</i>	

- Décide que ces indemnités seront versées mensuellement à partir du 1^{er} août 2021.

- Précise que ces indemnités seront revalorisées à chaque majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales.

- Précise que les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2021, article 6531.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Montagnac-Montpezat, le 26 juillet 2021

***Le Maire,
François GRECO***

